

Image not found or type unknown



Location des vides-ordures condamnés

Par **Passeur78**, le **12/03/2021** à **11:48**

Bonjour,

Le syndic de mon immeuble à mis en location les locaux de vide ordure qui ont été condamnés.

Comme petit local de stockage à 300€/an environ.

Est-ce normal / Légal ?

Merci